

Délibération N° DEL-2022-122

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCOUX

| Nb votants | Pour | Contre | Abstention | Ne prend pas part au vote |
|------------|------|--------|------------|---------------------------|
| 33 | 33 | 0 | 0 | 0 |

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Cohésion sociale, sports, culture

20. Utilisation de la plateforme PAYBOX/Verifone

Rapporteur : Ludovic PINGAUD

Afin de développer la commercialisation des places de spectacles, de développer la visibilité de la structure et de faciliter l'achat des billets aux usagers, la Guérétoise de spectacle a souhaité mettre en place une billetterie en ligne. Pour le bon fonctionnement de ce nouvel outil, il est nécessaire de proposer aux usagers des transactions sécurisées.

La plateforme PAYBOX/Verifone présente un certain nombre d'avantages, en comparaison de la solution gratuite de DGFIP (plateforme du Trésor Public) ; principalement le fait de proposer des interlocuteurs pour les supports techniques. Il s'avère que sa fiabilité, son efficacité et ses

performances de manière générale en font l'outil privilégié de la très grande majorité des salles de spectacles.

Les prix sont les suivants :

- mise en service : 195€
- abonnement mensuel : 25€

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en place de la billetterie en ligne et l'utilisation de la plateforme de paiement sécurisé en ligne PAYBOX/Verifone, et d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'adhésion à PAYBOX/Verifone.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER